Compte-Rendu de la Réunion du Jeudi 11 Mars 2021

Date de convocation : mercredi 3 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le jeudi onze mars, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FONTAINE Virginie, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme FONTAINE Virginie, M. MAILLIEN Bernard, Mme ALAPETITE Aurélie, M. DUFAY Dominique, Mme MAITRE Jacqueline, M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAMOT Annie, Mme GIRAUDET Marie-Laure, M. PAIN Pierre, M. CHAUMEAU Didier, Mme LAVERDANT Emilie, M. BOUSSAGEON Guy, M. COURTAUD Pascal, Mme DARCHY Pierrette, formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. REDEUILH Régis a donné pouvoir à Mme FONTAINE Virginie

Mme LAVERDANT Emilie est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité

Monsieur DEGAY Jean-Michel demande pourquoi les questions posées n'apparaissent pas sur le compte-rendu de la réunion du 5 novembre 2020 qui est sur le site de la commune ? Il dit également que l'Etat-civil n'est pas à jour depuis 3 mois sur le site de la commune.

RENOUVELLEMENT PEDT (Projet Educatif De Territoire) 2020-2023

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler le Projet Educatif De Territoire, celui-ci étant arrivé à son terme à la fin de l'année scolaire 2019/2020. Le PEDT est partagé par les différents acteurs en charge des enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant. Il permet également de recevoir un financement de la CAF.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de renouveler le Projet Educatif De Territoire pour la période 2020-2023 AUTORISE le Maire à signer le Projet Educatif De Territoire.

DENOMINATION D'UNE RUE : ALLÉE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire indique au conseil municipal que suite à la numérotation des habitations il convient de donner un nom à la rue qui longe l'église et qui passe devant l'ancien presbytère. Madame le Maire propose de dénommer cette rue « ALLÉE DE L'ÉGLISE ».

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de dénommer cette rue « ALLÉE DE L'ÉGLISE ».

INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Madame le Maire explique au conseil municipal que depuis le 28 février 2021, la DDT n'instruit plus les dossiers d'urbanisme des communes. Il faut donc choisir un nouvel instructeur. Nous avons le choix entre 4 instructeurs (SDEI, CDC Eguzon-Argenton, Châteauroux Métropole, Le Pays de Valençay).

Le conseil municipal regrette l'absence d'instructeur au niveau local comme il avait été proposé de le faire au sein du Pays de La Châtre en Berry.

Madame le Maire propose d'adhérer au SDEI pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme « b », Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de Construire, Permis de Démolir)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention

DECIDE d'adhérer au SDEI pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention, avenant et toutes les pièces se rapportant à cette affaire

TRAVAUX AU CINÉMA – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Le Maire informe le conseil municipal que suite au rejet de notre demande de subvention DSIL exceptionnelle pour faute de crédits sur 2020 nous pouvons reporter cette demande sur 2021. Madame Le Maire indique au conseil municipal que cette subvention est cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Elle ajoute également que le montant subventionnable comprend le montant des travaux (570 000 € HT), les honoraires du maître d'œuvre (47 400 € HT) et le bureau de contrôle (12 350 € HT) soit un total HT de 629 750 €.

Madame le Maire propose le plan de financement suivant :

ETAT DETR ETAT DSIL	50 % 30%	314 875 € 188 925 €
Fonds Propres	20 %	125 950 €
Coût total subventionnable		629 750 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions telles qu'elles apparaissent dans le plan de financement

SALLE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subventions a été faite auprès des services de l'État dans la cadre de la DETR et auprès du Département dans le cadre du fonds sports pour aménager les anciens vestiaires en salle des associations sportives afin d'avoir un lieu convivial lors des différentes rencontres sportives.

Le montant subventionnable comprend le montant des travaux (55 000 € HT), les honoraires du maître d'œuvre (6 000 € HT) et le bureau de contrôle (2 700 € HT) soit un total HT de 63 700 €.

Madame le maire propose le plan de financement suivant :

ETAT DETR DEPARTEMENT (Fonds Sports)	50% 25%	31 850 € 15 925 €	
Fonds Propres	25 %	15 925 €	
Coût total des travaux		63 700 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions telles qu'elles apparaissent dans le plan de financement.

VOIRIE 2021 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de réhabiliter certaines voies communales notamment à « Le Grand Pontet », « le Bois de la Chineau » et l'aménagement à proximité de l'étang de la commune. Le montant des travaux s'élève à 40 000 € HT.

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il a été fait une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FAR (Fonds d'Action Rurale) 2021 et propose le plan de financement suivant :

DEPARTEMENT (FAR 2021)	40%	16 102 €
Fonds Propres	60 %	23 898 €
Coût total des trava	aux	40 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le plan de financement proposé

AUTORISE Madame le Maire à demander les subventions telles qu'elles apparaissent dans le plan de financement

ATTRIBUTION SUBVENTION COURSE CYCLISTE « Le Poinçonnet – Panazol – Limoges Métropole »

Madame Le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été destinataire d'une demande de subvention de l'association Tour du Limousin Organisation pour la course cycliste du samedi 13 mars 2021 « Le Poinçonnet – Panazol – Limoges Métropole » qui traverse notre commune.

Sur proposition de la commission des finances,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 150 € versée à l'association Tour du Limousin organisation

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement,

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le règlement intérieur du Fonds de Solidarité Logement adopté en date du 15 janvier 2021,

DECIDE, à l'unanimité

<u>Article 1</u>: La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2021.

<u>Article 2</u>: Un financement sur la base de 1,66€ par résidence principale est approuvé soit 1233,38 € (source INSEE RP 2017)

Article 3 : Cette somme sera versée au compte du département.

FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ :

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A.

VU la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le Règlement intérieur du Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficulté adopté en date du 15 janvier 2020, annexé au Règlement Départemental d'Aide Sociale,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité : DÉCIDE

<u>Article 1</u>: la commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du *Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté* pour l'année 2021

<u>Article 2</u>: Un financement sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans, identifiés sur notre territoire par le recensement de l'INSEE 2017 est approuvé soit 49,91 €

<u>Article 3</u> : Cette somme sera versée au compte du département.

INFORMATIONS

Madame Le Maire donne les informations suivantes à l'assemblée :

- Les courts de Tennis sont réhabilités, la peinture sera faite en avril
- Début des travaux au Lotissement le 15 mars
- La vente de l'ancien atelier est réalisée
- Parcelle « Rue du Berry » : un seul propriétaire sur les 2 est d'accord pour vendre
- Les numéros sont distribués, merci aux habitants de les installer
- Le programme « *Petites Villes de Demain* » avec la CDC Marche Berrichonne avance, une réunion à la Sous-Préfecture est programmée le mardi 16 mars 2021.

QUESTIONS POSEES A MADAME LE MAIRE

Monsieur DEGAY Jean-Michel pose la question suivante « Je veux savoir ce que vous allez faire du leg Marjollet ? » Réponse : « rien n'est acté définitivement. L'idée serait éventuellement de faire un habitat partagé, un espace « coliving » et rentrerait dans le programme « *Petites Villes de demain* » ». Monsieur BOUSSAGEON Guy demande s'il reste des affaires dans la maison. Réponse : « tout est resté dans l'état. »

Monsieur DEGAY Jean-Michel demande où en est-on de l'éventuel achat du Terrain situé à « La Chapelle » appartenant à M. Delage ? Réponse : « La succession est en cours. »

La séance est levée à 21h05.